



## Le microcrédit professionnel en outre-mer

É  
C  
L  
A  
I  
R  
A  
G  
E

De par leurs spécificités en termes de dynamisme de la création et de tissu d'entreprises, mais aussi en raison d'une demande potentielle importante liée à de forts taux de chômage et à une part élevée de personnes en situation d'exclusion, les géographies ultramarines semblent particulièrement concernées par le microcrédit. C'est pourquoi les Instituts d'émission (IEDOM et IEOM) ont mené une étude sur ce thème<sup>1</sup>.

S'il s'avère que ce concept a réussi en outre-mer, sans adaptation majeure du « modèle » appliqué dans l'Hexagone, ce succès doit maintenant être prolongé pour permettre de toucher les plus démunis et d'en faire un véritable outil d'accompagnement vers la bancarisation et de développement économique.

Développé initialement dans les pays du Sud pour permettre à la population de sortir de la pauvreté en créant de petites activités économiques, le concept de microcrédit s'est peu à peu étendu aux pays développés. Si les objectifs y sont sensiblement les mêmes, le modèle qui y a été développé est différent et vise à insérer ou réinsérer les clients dans le système bancaire formel plutôt qu'à s'y substituer.

Des initiatives ont commencé à être prises en France dans les années soixante-dix, lors de la montée du chômage, pour favoriser l'insertion économique par le biais de l'entrepreneuriat. En l'absence d'un véritable cadre et d'une définition précise du microcrédit, cette transposition d'un modèle venu du Sud à des économies développées a donné lieu à des interprétations très différentes. On peut en effet en faire une lecture plutôt libérale (promotion de l'entreprise) ou sociale (modalité parmi d'autres de la politique de l'emploi). Un modèle original s'est développé, s'appuyant sur des associations qui s'inspirent de ces diverses approches et dont le financement est largement soutenu par les pouvoirs publics.

Le contexte des économies ultramarines est favorable au développement du microcrédit professionnel. La demande potentielle y est en effet importante en raison de taux de chômage structurellement élevés et d'une forte proportion de personnes en situation d'exclusion. Ces facteurs démographiques et sociaux se conjuguent au dynamisme de la création de petites entreprises.

Deux questions se posent alors : ces facteurs ont-ils effectivement soutenu un développement du microcrédit en outre-mer et celui-ci s'est-il fait par copie du modèle à l'œuvre en France métropolitaine ou a-t-il conduit à des aménagements ?

### MISE EN PLACE DU MICROCRÉDIT EN OUTRE-MER

Il existe plusieurs définitions alternatives du microcrédit. La notion retenue dans cette étude est un crédit inférieur à 25 000 € (prêt d'honneur ou non), ayant pour objet la création, le rachat ou la consolidation d'une très petite entreprise et faisant l'objet d'un accompagnement avant, pendant et après l'octroi du prêt.

#### Les acteurs et les dispositifs

Les acteurs qui interviennent en outre-mer sont pour l'essentiel des acteurs qui interviennent en France métropolitaine. On y retrouve tout d'abord les **réseaux non bancaires** dont les modalités d'intervention sont les microcrédits rémunérés, les prêts d'honneur, les garanties, les prêts NACRE (cf. *infra*) ou l'accompagnement sans financement. Présents sur une grande partie du territoire français, ces réseaux (Adie, France Initiative, France

<sup>1</sup> Cette note est la synthèse d'une étude publiée dans la collection *Les Notes de l'institut d'émission* qui a aussi donné lieu à des publications dans chacune des géographies couvertes par l'IEDOM et l'IEOM.

Active, Entreprendre, BGE...) se sont peu à peu déployés dans l'outre-mer. Cette pluralité d'acteurs peut parfois conduire à une certaine confusion, voire parfois à une concurrence qui n'a pas lieu d'être puisque ces réseaux sont pour la plupart financés par les mêmes fonds et proposent des produits complémentaires. Si leur fonctionnement en outre-mer suit en général les mêmes principes que celui en métropole, des aménagements ont en général été apportés : modulation des plafonds de prêts, mise en place de produits un peu différents, ouvertures d'agences de proximité ou même « mobiles ». Le réseau de bénévoles peut aussi être différent et l'accompagnement doit être modulé : selon les habitudes, c'est un appui collectif ou individuel qu'il faudra privilégier.

Comme dans l'ensemble de la France, si on fait souvent référence à l'importance de l'action des associations, l'action des **pouvoirs publics** est essentielle tant en matière de financement – subventions de fonctionnement ou abondement de fonds de prêts - que d'aide logistique. On y trouve notamment les Directions départementales du travail, les collectivités territoriales, la Caisse des dépôts (CDC) qui gère le fonds de cohésion sociale et l'Agence française de développement (AFD).

Les **établissements financiers** interviennent rarement directement en tant que distributeur de microcrédit professionnel. Ils sont en revanche un partenaire incontournable des associations de microcrédit : ligne de refinancement, participation aux comités de crédits, prêts associés, appui à la bancarisation des porteurs de projet.

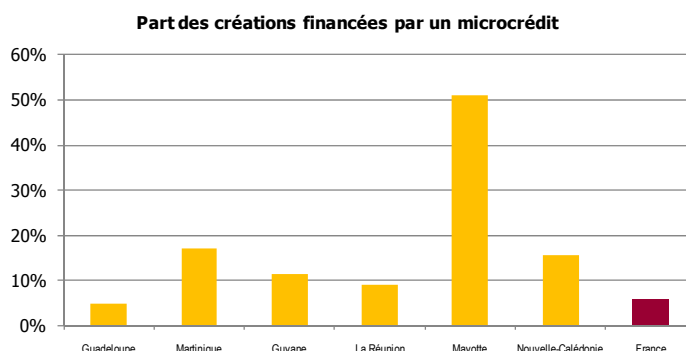
Le **dispositif NACRE** (Nouvel accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises) associe un prêt d'honneur (montant limité à 10 000 €, durée maximum de 5 ans), un prêt bancaire de montant au moins égal (ou microcrédit non bancaire) et des prestations d'accompagnement structurées en trois phases : aide au montage de projet, structuration financière et intermédiation bancaire, appui au démarrage et au développement pendant 3 ans. Il a permis de mettre en avant l'importance de l'accompagnement, indispensable pour permettre à des publics en difficulté, souvent éloignés du mode de l'entreprise, de mener à bien leur projet de création ou de reprise. Si les avis sur le fonctionnement sont partagés, il semble souvent avoir permis une clarification du paysage du microcrédit et une professionnalisation des acteurs.

## Un succès indéniable

### Financement d'une part importante des créations d'entreprises

La part des créations d'entreprises financées grâce à un microcrédit<sup>2</sup> est sensiblement plus élevée dans les géographies d'outre-mer que pour la France entière, à l'exception de la Guadeloupe. Cette part importante de projets financés par le microcrédit doit cependant être relativisée par un nombre non négligeable de microcrédits destinés à assurer la pérennité de micro-entreprises (notamment à Mayotte).

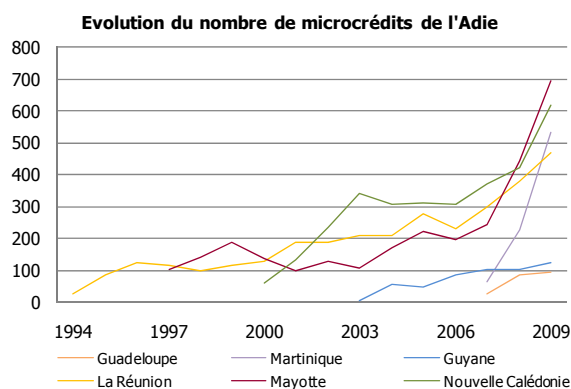
Ce constat est conforté par le fait que 10 % de l'ensemble des financements des deux principaux réseaux (Adie et France Initiative) sont accordés à des porteurs de projets ultramarins en 2009, alors que la part des créations d'entreprises outre-mer dans le total des créations d'entreprises en France s'élève à 3 % en 2009.



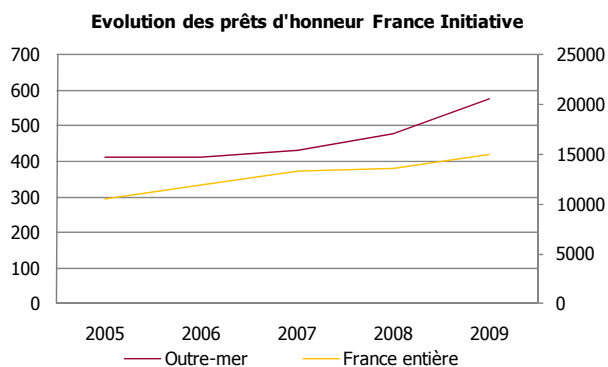
Sources : INSEE, Adie, France Initiative, France Active. Calculs IEDOM

### Un essor tant en nombre qu'en montant

En raison des calendriers différents d'implantation et des montants moyens très hétérogènes selon les réseaux, il n'est pas possible de faire une agrégation. Une analyse des évolutions des deux principaux réseaux montre cependant une progression continue du nombre de microcrédits en outre-mer, qui se retrouve aussi dans les montants. La hausse particulièrement prononcée à partir de 2008 est à relier avec la détérioration de l'activité économique.



Source : Adie



Source : France

<sup>2</sup> En l'absence de statistiques complètes, les analyses qui suivent s'appuient sur les données transmises par l'Adie, France Initiative (et, pour La Réunion, France Active).



# LES PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

## Un taux de couplage et un effet de levier très faibles

Contrairement à ce que l'on observe en France métropolitaine, la plupart des prêts d'honneur accordés à des porteurs de projet ultramarins (60 % en moyenne) ne sont pas associés à un prêt bancaire et, quand ils le sont, le montant de ces prêts est très inférieur à ceux constatés dans l'Hexagone (8 733 € en moyenne contre 53 200 € pour la France entière en 2009) générant un effet de levier moindre. Cela explique que le montant moyen du prêt d'honneur accordé par France Initiative outre-mer soit significativement supérieur à la moyenne française (respectivement 12 688 € et 7 800 € en 2009).

La faiblesse de ce taux de couplage est certainement la résultante de multiples facteurs : le prêt d'honneur peut être complété par divers dispositifs (subvention, défiscalisation) plus intéressants pour le créateur qu'un prêt bancaire ; les banques hésitent parfois à s'engager en raison d'une « culture entrepreneuriale insuffisante du porteur de projet » et parce que, si les risques ne sont pas plus élevés qu'en métropole, la petite taille des projets ne permet pas d'espérer une forte rentabilité. Au vu de ces freins, certaines plateformes se sont dotées de règles permettant de se passer du prêt bancaire, ce qui a pour effet de ne plus rechercher systématiquement le couplage.

On note la même faiblesse d'effet de levier pour les prêts NACRE, alors que le couplage est obligatoire (le montant moyen des prêts bancaires associés y est de 12 786 € en moyenne contre 35 671 € en France métropolitaine).

## Des retombées sur l'emploi plus modestes

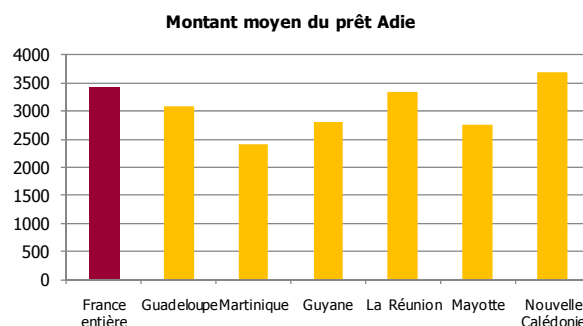
Le nombre d'emplois générés ou consolidés par projet financé par France Initiative est en moyenne inférieur dans les géographies ultramarines (2 contre 2,5 emplois par projet en métropole). La Guadeloupe est la seule géographie d'outre-mer où le nombre d'emplois générés par projet est légèrement supérieur à la moyenne métropolitaine.

## Questions sur les publics concernés

Comme il a été noté dans les caractéristiques des publics, les bénéficiaires sont globalement moins différents de ceux de la France entière que n'auraient pu le laisser attendre les différences structurelles de la population. On recense ainsi un poids peu important des chômeurs et une proportion non négligeable de diplômés.

Dans le même ordre d'idées, les montants moyens des prêts accordés par l'Adie diffèrent dans l'ensemble peu de la moyenne nationale alors que l'on aurait pu s'attendre *a priori*, étant donné le contexte économique et social et la forte proportion de personnes en situation d'exclusion, à des montants plus faibles en outre-mer.

Ces différentes constatations peuvent conduire à se demander si, à la différence de ce qui se passe dans l'Hexagone, le public le plus défavorisé est bien atteint par le microcrédit.



Source : Adie - données 2009

## CONCLUSION

Le microcrédit professionnel a connu un essor certain dans les géographies d'outre-mer au cours des dernières années. Alors que ce mode de financement y est encore récent, la part des entreprises créées ou reprises financées grâce à un microcrédit dans le total des créations est significativement plus élevée outre-mer que dans la France entière. Le modèle français, fondé essentiellement sur les deux types de microcrédits proposés par les deux principaux réseaux associatifs que sont France Initiative et l'Adie et sur la place importante de l'accompagnement, s'avère dans l'ensemble bien adapté à ces géographies.

Cependant, s'il touche les exclus, il ne semble pas concerner encore suffisamment les « plus démunis d'entre les démunis ». De plus, il semble connaître une moindre réussite en ce qui concerne l'accompagnement vers la bancarisation, ce qui risque de limiter le microcrédit dans l'outre-mer à un simple outil de création de son propre emploi, sans lui permettre de jouer son rôle d'outil de développement économique durable.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication et Responsable de la rédaction : N. de SEZE – Rédaction : R. MONFRONT et F. RIVIERE

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : 15 avril 2011 – Dépôt légal : avril 2011 – ISSN 1952-9619